

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-613/SG/FP constant la reprise de service d'un ouvrier du corps territorial des Travaux publics.

n° 75-613/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
2 avril 1975

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1975

Date du numéro
25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée pour compter du 28 décembre 1974 la reprise de fonction de M. Ahmed Warsama Mahmoud, ouvrier classe, 2e échelon du corps territorial des Travaux publics Port en service à la Voirie de Djibouti (District de Djibouti Ministère de l'Intérieur et des Affaires musulmanes) de son congé de longue durée, pour affectation non imputation service.